

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 15 juillet 2025

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>	L'an deux mille vingt-cinq le Quinze du Mois de Juillet	
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.	
Nombre de membres		
	En	Qui ont pris
Afférents	exercice	part à la
au Conseil		délibération
municipal		
22	22	19
<hr/>		
Date de la convocation : 25 juin 2025	<b>Présents :</b> Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Françoise ALRIQ, Pierre JUILLARD, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Christian PICHOT-DUCLOS, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Laurent SAIGNIE, Félix ROCHE, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Robert PISSAVY, Gilbert CROS, Alain BARRES, Véronique BOREL.	
Date d'affichage : 25 juin 2025	<b>Présents par procuration :</b> Flore COUTURE donne pouvoir à Magali CRAUSER, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Jean BOUCHER	
Vote : Pour : 19	<b>Absent :</b> Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Béatrice THOMAS, Eric TUPHE.	
Contre : 0		
Abstention : 0	<b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE	

**OBJET :** Remplacement éclairage public accidenté AAM 329 – Route d'Allanche

Monsieur le Maire indique que les travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant de l'opération s'élève 2 080.00 €

Vu la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009 ces travaux seront entrepris après acceptation de la commune et le versement d'un fond de concours égal à 50% du montant HT de l'opération en un versement lors du décompte des travaux. Ici le montant de la participation prévue est de 1 040.00 €

Ce fond de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du syndicat.

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de réception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-DE\_050\_2025-DE

A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

DONNE SON ACCORD sur les disposition techniques et financières du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 – opération 153.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Le secrétaire de séance



*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de reception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-DE\_050\_2025-DE

A G E D I